



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 19 AVRIL 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**Présents : DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José**

**CHAMPIONNAT :** Contrôle des feuilles de matchs.

### DEMANDE D'OBSERVATION

**D1 :** Match no 24784199 VILLENEUVE2 – MIRAMONT du 16.04.2023 à 13h00

Participation à la rencontre du joueur BOUNOUIRA Mohamed lic 2543727934 étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Vous pouvez éventuellement formuler vos observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 26 avril prochain.

**D1 :** Match no 24784209 MIRAMONT – LE MAS du 29.04.2023 à 15h00, ce match est avancé au samedi 28.04.2023 à 20h00 sur le terrain de MIRAMONT, avec l'accord des clubs.

**D3 Poule A :** Match no 24785129 MIRAMONT2 – LE MAS2 du 29.04.2023 à 13h00, ce match se jouera le 29.04.2023 à 15h00 sur le terrain de MIRAMONT, avec l'accord des deux clubs.

**D3 Poule A :** Match no 24785120 LE MAS2 – CASTILLONNES2 du 16.04.2023 à 13h00 FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CASTILLONNES2 (3<sup>em</sup> forfait) et déclare cette équipe forfait général. Toutes les équipes ayant déjà rencontré celle-ci se verront retirer les points acquis lors de leurs confrontations sur le classement.

**D3 Poule B :** Match no 24785256 AGEN RC2 – VALLEE DU LOT3 du 16.04.2023 à 15h00 FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de VALLEE DU LOT3.

AGEN RC 3 buts, 3 points ----- VALLEE DU LOT 0 but, moins un point.

**D3 Poule B :** Match no 24785253 FUMEL – NERAC2 du 16.04.2023 à 15h00 Match ARRETE.

La Commission, après avoir lu le rapport de l'arbitre qui a dû arrêter le match à la 76<sup>em</sup> minute, transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

**La Commission :** Courrier du club de FUMEL, informant la Commission, que suite aux incidents survenus sur le match du 16.04.2023 contre NERAC en D3, le bureau du club a décidé de retirer l'équipe 1<sup>er</sup> seniors de toutes compétitions officielles.

La Commission enregistre cette demande et déclare cette équipe forfait général. Toutes les équipes ayant déjà rencontré celle-ci se verront retirer les points acquis lors de leurs confrontations sur le classement.

**D4 Poule A** : Match no 25037882 ST SERNIN – ST COLOMB du 29.04.2023 à 20h00, ce match est avancé vendredi 28.04.2023 à 20h00 sur le terrain de ST SERNIN avec l'accord des deux clubs.

Le président  
José ROMERO